PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Préfet

Lille, le 12 OCT. 2026

Monsieur le Président,

La convention pluriannuelle d'aide financière pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier est arrivée à échéance le 31 mai 2026. Cet outil a permis de limiter les coûts engendrés par les dégâts de sangliers à la charge de votre fédération grâce aux efforts collectifs pour limiter la prolifération de l'espèce. Lors de notre dernière rencontre, vous m'avez fait part de l'atteinte de l'objectif recherché et je tiens à vous en féliciter.

Ces trois dernières années, les objectifs de prélèvement ont été fixés à 4 000 sangliers pour la saison 2023/2024, 4 000 sangliers pour la saison 2024/2025 et 4 500 sangliers pour la saison 2025/2026.

Ces objectifs ont été globalement atteints, avec respectivement 3 971 sangliers prélevés en 2023/2024, 4 025 en 2024/2025 et 4 538 lors de la dernière saison de chasse.

Le maintien d'une pression cynégétique porte ses fruits puisqu'une diminution continue du montant annuel des dégâts est constatée depuis trois ans : 267 826 € en 2023, 230 379 € en 2024 et 184 792 € en 2025.

L'expérimentation sur le piégeage du sanglier, lancée en 2025 sur le territoire de Condé-sur-l'Escaut a également montré de bons résultats et devra être poursuivie dans les années à venir.

Au regard de ces éléments, je salue une nouvelle fois les efforts constants fournis par les chasseurs et les lieutenants de louveterie du département.

Monsieur Simon REGIN
Président de la fédération départementale des chasseurs du Nord
680 B, rue de la grise chemise
Drève Notre Dame d'Amour
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

.../...

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - x.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Compte tenu des conditions climatiques actuelles, il apparaît nécessaire de maintenir une pression de chasse soutenue sur cette espèce, notamment en plaine, afin de stabiliser durablement l'équilibre agro-cynégétique dans notre département.

Aussi, je vous propose de fixer l'objectif de prélèvement à 4 300 sangliers pour cette nouvelle année cynégétique.

Par ailleurs, comme convenu lors des dernières commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), le plan de régulation du sanglier continuera à faire l'objet d'une présentation en commission, notamment pour partager les indicateurs de suivi de l'espèce et mettre en place des actions de prélèvement ciblées sur les territoires les plus concernés.

Je sais pouvoir une nouvelle fois, compter sur votre engagement et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Je vous remercie de votre mobilisation.
Bien à vous,

Bertrand GAUME

copie :
- Monsieur le président de l'association départementale des lieutenants de louveterie
- Madame et Messieurs les sous-préfets
- Monsieur le chef du service départemental de l'OFB

LRAR : 1A 172 380 3759 3